Envoyé en préfecture le 05/12/2025
Reçu en préfecture le 05/12/2025
Publié le
ID : 029-212900674-20251204-366_20-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté-Égalité-Fraternité

366/20

EC/IRLB

COMMUNE DE GUERLESQUIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Séance publique du 4 décembre 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le quatre décembre à dix-huit heures, le conseil municipal de GUERLESQUIN, légalement convoqué s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,
Présents : Éric CLOAREC, Chantal COLLÉOU, Christiane DUGAY, Aurélien FERRAND, Sonia FLOCH, Jean-Hervé GOARNISSON, Annick LE GALL, Rémy LE MEUR, Laurence LE ROY-TASSEL, Éric LE SCANFF, Cyrielle MOY, Françoise NORMAND, Hervé TILLY, Édouard TROLES, Paul UGUEN
Absents : Néant
Procurations : Néant
Secrétaire de séance : Cyrielle MOY
Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 15
Date de convocation du Conseil Municipal : 28 novembre 2025

Objet : Vente d'ustensiles de la cuisine de l'école Ar Roudour

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la volonté de procéder à la vente de certains équipements appartenant à la cuisine de l'école Ar Roudour. Il s'agit d'une friteuse et de deux sauteuses électriques, désormais inutilisées puisque les repas de la cantine scolaire sont fournis par la Cuisine centrale de Morlaix.
Ces matériels seraient cédés et donc facturés à l'association La Guerlesquinaise Football.

Monsieur Le Maire propose au conseil municipal d'en fixer le prix de vente au tarif de 1 500 €.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise la vente à l'association Guerlesquinaise Football des ustensiles de la cuisine de l'école Ar Roudour au prix de 1 500 €.

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Éric CLOAREC

La secrétaire de séance,

Cyrielle MOY